|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.5** | **Document C22/64-F** |
| **18 février 2022** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Président du Groupe de travail du Conseilsur la protection en ligne des enfants |
| RAPPORT QUADRIENNAL DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEILSUR LA PROTECTION EN LIGNE DES ENFANTS |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport résume les activités entreprises et les résultats obtenus par le Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP-18), conformément à la Résolution 1306 du Conseil de l'UIT et à la Résolution 179 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT.Suite à donnerLe Conseil est invité **à examiner** le présent rapport et **à soumettre** ses recommandations à la Conférence de plénipotentiaires s'il y a lieu.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-011-F.pdf)*;*[*Site web du GTC-COP*](https://www.itu.int/en/council/cwg-cop/Pages/default.aspx)*;* [*Résolution 1306 du Conseil*](https://www.itu.int/en/council/cwg-cop/Documents/Council-R-1306%20%283%29.pdf)*;* [*Résolution 179 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-179-F.pdf) |

# I Introduction

1.1 Conformément à la Résolution 1306, il est demandé au Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP) d'élaborer un projet de rapport final qui sera examiné par le Conseil à sa session de 2022, puis soumis à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP‑22), sur les activités entreprises et les résultats obtenus concernant cette question, en soumettant des propositions qui seront examinées plus avant, s'il y a lieu.

En outre, conformément à la Décision 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil, à sa session ordinaire avant la Conférence de plénipotentiaires, examinera les rapports quadriennaux des Groupes de travail du Conseil (GTC) et soumettra des recommandations à la Conférence de plénipotentiaires concernant la nécessité de maintenir, de modifier, de dissoudre ou de créer des GTC pour la période suivante.

1.2 Par conséquent, le présent document résume les résultats des quatre réunions du GTC-COP ([Rapport du GTC de 2019](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGCOP15-C-0003/fr) – 15ème réunion du GTC; [Rapport du GTC de 2020](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=S20-CLCWGCOP16-C&source=Chair) – 16ème réunion du GTC; [Rapport du GTC de 2021](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=S21-CLCWGCOP17-C&source=Chair,%20CWG-COP) – 17ème réunion du GTC; [Rapport du GTC de 2022](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=S22-CLCWGCOP18-C&source=Chair,%20COP) – 18ème réunion du GTC) qui ont eu lieu depuis la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2018.

# II Activités du GTC-COP

2.1 Les principaux résultats de la [quinzième réunion](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGCOP15-C-0003/fr) du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP), tenue le 26 septembre 2019, sont les suivants:

• Le Président a encouragé les participants à proposer des orientations et des idées sur les mesures à prendre pour susciter un plus grand nombre de réponses de la part des jeunes.

• Le Président a recommandé une contribution et une participation accrues des parties prenantes aux réunions, celles-ci constituant un cadre privilégié pour mettre en commun l'information et échanger des données d'expérience.

• Le GTC a invité les membres à bien mesurer et à garder à l'esprit combien il est important d'évaluer l'efficacité d'un programme donné.

• Une première note de liaison a été envoyée à la Commission d'études 2 de l'UIT-D, pour informer les délégations des travaux qui ont été menés au sujet des lignes directrices et garantir un processus plus participatif.

• Une deuxième note de liaison a été envoyée à l'UIT-D, afin de solliciter davantage de renseignements sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages définis par le Groupe EGH et sur les discussions portant sur les indicateurs COP.

2.2 Les principaux résultats de la [seizième réunion](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=S20-CLCWGCOP16-C&source=Chair) du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP), tenue le 4 février 2020, sont les suivants:

• Le Président a déclaré qu'un rapport rendant compte à la fois des quinzième et seizième réunions du GTC-COP serait élaboré.

• La mascotte de la protection en ligne des enfants a été mise en ligne.

• Le Président a recommandé que toutes les parties prenantes concernées, notamment les spécialistes et les partenaires de l'initiative COP de l'UIT, contribuent et participent de manière plus active aux réunions, en soulignant que celle-ci constituent un cadre privilégié pour mettre en commun l'information et échanger des données d'expérience.

2.3 Les principaux résultats de la [dix-septième réunion](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=S21-CLCWGCOP17-C&source=Chair,%20CWG-COP) du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants, tenue le 26 janvier 2021, sont les suivants:

• Le Président a félicité tous les participants et a déclaré que les discussions, aussi bien à l'oral que par écrit, avaient été animées et passionnantes et que le niveau avait été élevé.

• Le Président a ensuite encouragé les partenaires de l'initiative COP de l'UIT à participer de nouveau aux réunions du GTC-COP, qui constituent un cadre privilégié pour établir des approches fondées sur la collaboration en matière de protection en ligne des enfants.

• Le Président a recommandé d'associer les Bureaux régionaux de l'UIT aux travaux du GTC‑COP et aux réunions connexes.

• Le Royaume d'Arabie saoudite a proposé d'organiser, en collaboration avec l'UIT et les partenaires de l'initiative, des séances d'information sur les questions liées à la protection en ligne des enfants.

• Enfin, le Président a invité les membres du GTC-COP à contribuer aux travaux de la CE 2 de l'UIT-D en matière de protection en ligne des enfants.

2.4 Les principaux résultats de la [dix-huitième réunion](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S22-CLCWGCOP18-C&source=Chair%2C%20COP) du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants, tenue le 12 janvier 2022, sont les suivants:

• Le Président a pris note de l'essor du GTC-COP, cette réunion étant celle qui a recueilli le plus grand nombre de contributions (18 au total) et accueilli le plus grand nombre de participants (plus de 150) [depuis la création du GTC].

• Le Président a fait observer que les discussions, aussi bien à l'oral que par écrit, avaient été animées et passionnantes et que le niveau avait été élevé, ce qui montre à quel point ce GTC est devenu un cadre important permettant aux membres de partager leurs données d'expérience dans le domaine de la protection en ligne des enfants.

• Le Président a ajouté que chaque contribution apportait une perspective unique sur l'approche globale de l'initiative COP.

• Le Président a rappelé à tous les participants que cette année était unique avec l'organisation de trois grandes conférences de l'UIT, et que cela constituait une belle occasion de revenir sur la période fructueuse qui a suivi la dernière Conférence de plénipotentiaires et permettait aux États Membres de souligner les aspects importants des résolutions pertinentes.

# III Recommandations

3.1 Le Groupe a recommandé au Conseil que le GTC-COP, cadre privilégié pour mettre en commun l'information, débattre et collaborer, poursuive ses travaux, et continue de jouer son rôle essentiel consistant à conseiller l'UIT sur ses travaux relatifs à la protection en ligne des enfants. Le Groupe a apprécié la qualité des réunions, qui ont permis de recenser et de recueillir des bonnes pratiques, de partager les enseignements tirés, d'échanger et de coopérer avec toutes les parties prenantes concernées dans ce domaine. La participation de plus en plus active aux réunions appuie la recommandation du Groupe selon laquelle ses travaux devraient se poursuivre.

3.2 Il a été proposé que le mandat du GTC-COP puisse être modifié pour mieux tenir compte de sa nature, de ses fonctions et de ses objectifs en tant que cadre permettant d'échanger des informations, de recueillir des bonnes pratiques, de coordonner les efforts et d'établir une coopération entre les parties prenantes œuvrant dans le domaine de la protection en ligne des enfants.

# IV Remerciements

Je tiens à remercier les membres de l'UIT et tous les partenaires de l'initiative COP de l'UIT qui ont contribué activement et participé aux travaux du Groupe, ainsi que les Vice-Présidents, les fonctionnaires élus de l'UIT et le Secrétariat pour leur assistance efficace pendant ces réunions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_